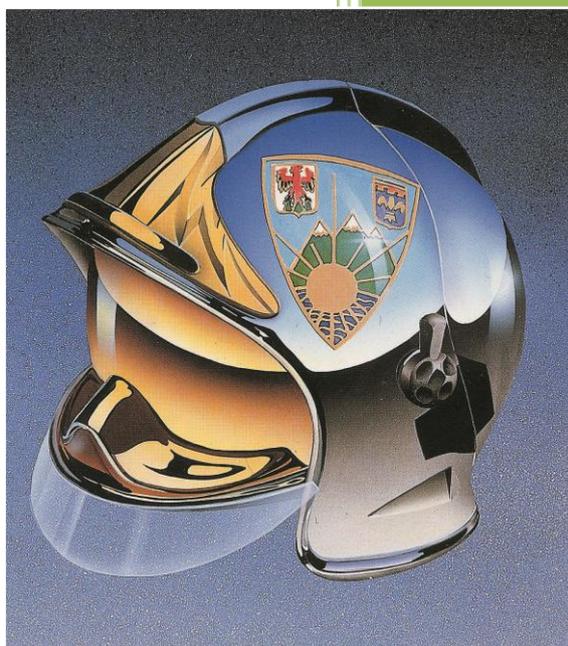


2013

Journée départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers Azuréens



Samedi 30 novembre 2013 à 15h30
Etat-Major SDIS 06, à Villeneuve-Loubet

Contact Presse :

- SDIS 06 :

Laurence CALATAYUD – 04.93.22.76.25 - 06.16.91.03.42

laurence.calatayud@sdis06.fr

- Conseil général :

Julie MOZIYAN – 04.97.18.62.07. – 06.45.92.77.51.

jmoziyan@cg06.fr

- Préfecture :

Ingrid ONZON-KEM – 04.93.72.2240. – 06.66.73.43.58.

ingrid.onzon-kem@alpes-maritimes.gouv.fr

Le volontariat et les jeunes : une valeur affirmée dans les Alpes-Maritimes

La tradition du volontariat chez les sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes demeure forte, et le SDIS 06 ne rencontre pas, à ce jour, certaines difficultés auxquelles sont confrontés d'autres SDIS de France en matière de recrutement de volontaires.

L'une des raisons de ce succès tient notamment à la politique menée dans le département visant à maintenir une forte présence des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP).

Les JSP sont des jeunes gens de 13 à 18 ans, dont la motivation et l'engagement sont des éléments importants en vue du recrutement ultérieur de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Devenir Jeune Sapeur-Pompier, c'est :

- **S'initier au secourisme et à la lutte contre l'incendie**
- **Savoir protéger les biens et l'environnement**
- **Connaître le fonctionnement des services d'incendie et de secours**
- **Découvrir les véhicules spécialisés**
- **Suivre une éducation civique et développer ainsi un esprit de solidarité, de civisme et d'altruisme**
- **Pratiquer le sport**

Cette fonction de JSP s'inscrit dans le cadre de la politique de volontariat voulue par le Président SARKOZY.

Au SDIS des Alpes-Maritimes, les JSP existent depuis 12 ans, regroupés au sein de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes, dont les statuts ont été publiés le 3 novembre 2001.

Aujourd'hui, 225 jeunes sont réunis au sein des JSP : mais le nombre de candidats à cette fonction est bien supérieur aux possibilités dont dispose le département.

Aussi des tests sont-ils organisés chaque année au mois de septembre pour recruter des jeunes âgés de 13 à 17 ans.

La formation est assurée sous l'égide du SDIS, par l'Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes, présidée par le lieutenant-colonel Alain LEFLON, en partenariat avec l'Union départementale, présidée par Pierre BINAUD.

Cette formation est assurée au sein de 8 sections, placées sous l'autorité d'instructeurs, sous-officier, ou officier SPP ou SPV, et de formateurs (au nombre de 31).

- Saint Vallier (20 JSP) : adjudant-chef Philippe LECLERCQ, et 4 formateurs
- Théoule (51 JSP) : adjudant-chef Didier HOLTON, et 7 formateurs
- Valbonne- Sophia Antipolis : lieutenant Bernard LIONS, et 4 formateurs
- Peille (29 JSP) : adjudant-chef Thierry MARINO, et 5 formateurs
- Contes (51 JSP) : sergent-chef : Stéphane GIACOLETTO, et 5 formateurs
- Antibes (37 JSP) : lieutenant (retraité) Fernand DELAYGUE et sergent-chef Benjamin LASLIER, et 3 formateurs
- Menton (25 JSP) : adjudant-chef : Edouard PISTOLESI, et 1 formateur
- Collège Jaubert à Nice (12 JSP) : sergent Roland HESSE, et 2 formateurs

Les cours ont lieu les mercredi et samedi, mêlant activités théoriques, physiques et pratiques et sont sanctionnés par des examens de fin d'année, qui permettent au bout des 4 années de formation et en cas de réussite à l'ensemble des modules présentés à l'issue de chaque année de formation, d'obtenir le brevet national.

Pour la délivrance de ce brevet, les instructeurs sont appuyés par le groupement fonctionnel « Formation » du SDIS qui apporte tout son concours en matière d'organisation des épreuves. Ce brevet justifie que les jeunes ont acquis toutes les connaissances indispensables pour exercer l'activité de SPV.

Le SDIS 06 : Partenaire privilégié

Le SDIS participe à la formation de ces jeunes dont il assure l'habillement, le suivi pédagogique grâce à son service formation, mais aussi à travers la mise à disposition de divers matériels pédagogiques.

Aujourd'hui les JSP reçoivent en dotation 2500 € de matériels ;

- Un visiograph,
- Un totem pédagogique lot de sauvetage,

ces 2 appareils permettant la présentation et l'explication des manœuvres aux JSP.

C'est grâce à ce partenariat que 30 jeunes viennent encore de réussir leur brevet national de sapeur-pompier volontaire organisé les 2 et 3 novembre derniers.

Beaucoup d'entre eux rejoindront les rangs de leurs aînés : depuis 2004, 69% des brevetés ont intégré le service départemental et 87 % d'entre eux sont encore, aujourd'hui, SPV.

Cette manifestation est également l'occasion de récompenser les personnels qui assurent l'encadrement et la formation de ces jeunes.

A ce titre, les récompenses suivantes sont décernées par l'Union Régionale et par l'Union Départementale :

Médaille Union départementale

- Eric PORTE – section Contes
- Stéphanie PERRERA – section Antibes
- David MANSUET – section Théoule
- Jean-François GOLETTA – section Saint Vallier
- Marjorie SCOTTO – section Peille
- Roland MASSE – section collège Jaubert

Médaille Union régionale

Echelon bronze :

- Edouard PISTOLESI – section Menton

Echelon argent :

- Didier HOLTON – trésorier ADJSP – section Théoule
- Jean-Vincent BUONOMANO – section Saint Vallier
- Thierry MARINO – section Peille
- Jean-François GATTO – section Théoule

Echelon or :

- Philippe LECLERCQ – secrétaire général ADJSP –
section Saint Vallier

Médaille du mérite fédéral

- Philippe LECLERCQ – animateur régional JSP

Le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

Les chiffres clés (au 1^{er} janvier 2013)

1 – LE BUDGET

- Budget primitif 2013 159,70 M€
- BP de fonctionnement 2013 142,40 M€
 - dont frais de personnel 107,85 M€ (soit 75,85 % du budget de fonctionnement)
 - dont formation 1,78 M€
- BP d'investissement 2013 17,30 M€
 - dont politique bâtementaire 7,72 M€
 - dont véhicules 3,22 M€

Le coût annuel du SDIS par habitant est de 118 € dans les Alpes-maritimes, contre 86 € dans les autres SDIS de 1^{ère} catégorie et 80 € en moyenne nationale

2 – EVOLUTION DU VOLUME BUDGETAIRE

- Budget global 2001 (exécuté) 86,21 M€
- Budget primitif 2013 (voté) 159,70 M€

Progression : 85,25 %

3 – EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL

- Année 2001 27.515.000 M€
- Année 2013 (prévue) 74.530.000 M€

Soit une progression de 170,90 %

La participation du Conseil général représente en 2013, 55,15 % du financement des Collectivités territoriales.

4 – LES MOYENS OPERATIONNELS BATIMENTAIRES

75 casernes abritent les personnels d'intervention et les véhicules de secours.

Le plan prévisionnel de rénovation et de construction des casernements, lancé en 2007 et en voie d'achèvement est de 55,31 M€.

A son terme, près de 80 % des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires travailleront dans des équipements neufs ou entièrement rénovés.

La surface du parc immobilier affectée à l'opérationnel était de 84.000 m² en 2000. Elle est aujourd'hui de 100.000 m², soit une progression de 19 %.

5 – LES MOYENS OPERATIONNELS MOTORISES

Le parc automobile comprend 1224 véhicules dont 307 poids lourds et 29 vecteurs nautiques.

Le corps départemental dispose notamment d'un parc de :

- 17 fourgons pompe-tonne (FPT)
- 25 fourgons pompe-tonne léger (FPTL)
- 16 fourgons pompe-tonne léger hors route (FPTL HR)
- 210 camions citernes feux de forêts (CCF) dont :
 - 40 CCFL (léger),
 - 129 CCFM (moyen),
 - 16 CCFS (super).
- 149 véhicules de secours à victime (VSAV)
- 22 véhicules de secours routiers (VSR)
- 16 échelles aériennes
- 15 camions citerne grande capacité (CCGC)

Le nombre « d'équivalents habitants » défendu par un VSAV est de 6 742 dans le 06, contre 12 775 dans les SDIS de 1^{ère} catégorie et 10 225 en moyenne nationale.

Chaque camion citerne feu (CCF) du 06 défend 12 km², contre 22 km² pour les SDIS de 1^{ère} catégorie et 36 km² en moyenne nationale.

6 – LES PERSONNELS

Au 1^{er} janvier 2013 :

- SPP : 1312
- SPV : 2831
- PATS : 474
- Service Civique : 7

Pour 100 000 habitants, les moyens humains du SDIS sont de 327 SPP, contre 320 pour les autres SDIS de 1^{ère} catégorie et 396 pour l'ensemble des SDIS.

7 – LA SOLLICITATION OPERATIONNELLE

- Année 2000 : 88.435 interventions
- Année 2012 : 114.340 interventions

Soit une augmentation de la pression opérationnelle de : 29,26 %.

**En 2012, le SDIS 06 a réalisé 314 interventions par jour
(soit une intervention toutes les 5 minutes)**

En 2011, sur les derniers chiffres communiqués par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, le SDIS 06 a réalisé 314 interventions par jour (soit une intervention toutes les 5 minutes) contre une moyenne de 232 pour les SDIS de 1^{ère} catégorie et de 114 pour tous les SDIS confondus (derniers chiffres comparatifs connus).